

REGLEMENT DU JEU

« STARS 80 »

Art 1 : Du 13 novembre au 24 décembre 2017 minuit, les magasins Adhérents et Intégrés du groupe Centrakor, dont le siège social est : 6 av Saint Granier – ZAC de Saint Martin du Touch – 31 300 Toulouse, organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Art 2 : Ce jeu est réservé à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant en France. Une seule participation par personne et par famille (même adresse, même nom).

Ce jeu est interdit aux membres du personnel et aux organisateurs. En aucun cas les lots ne pourront être convertis en argent. La participation à ce jeu implique la complète acceptation de son règlement.

Art 3 : Pour jouer il suffit de compléter le coupon de participation et de le glisser dans l'urne présente en magasin. On peut également jouer sur le site www.centrakor.com

Art 4 : Ce jeu est annoncé en magasin, par distribution de prospectus, affiche 4x3, street marketing, sur le site www.centrakor.com et les réseaux sociaux Centrakor. Il est aussi possible d'y jouer sur www.centrakor.com sur lequel il suffit de remplir un formulaire. Les coupons de participation seront disponibles aux caisses des magasins pendant la période du 13 novembre au 24 décembre 2017.

Art 5 : Le jeu est doté d'un gros lot principal :

- 2x 2 places pour une soirée concert VIP Stars 80 avec une rencontre exceptionnelle avec les artistes

Tout au long du jeu, chaque magasin fera gagner :

- 10 shopping bag Stars 80 LA SUITE
- 10 lunettes Stars 80 LA SUITE
- 30 bracelets silicone Stars 80 LA SUITE
- 3 casques Bluetooth Stars 80 LA SUITE
- 3 montres digitales Stars 80 LA SUITE
- 3 places de cinéma pour le film Stars 80 LA SUITE

Art 6 : Pendant et après la durée du jeu il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique inhérente au jeu.

Art 7 : Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelles que causes que ce soit. Ils ne sont par ailleurs ni cessibles ni remboursables et à utiliser dans la limite de validité indiquée dans le présent règlement.

Art 8 : Les lots ne pourront être perçus sous aucune autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Art 9 : Le seul fait de participer à ce jeu concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art 10 : Le seul fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation de recevoir des offres commerciales de la part de CENTRAKOR et ces partenaires.

Art 11 : Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation sera tranchée par la société organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent jeu est du ressort exclusif des Tribunaux de TOULOUSE. Conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles le concernant en écrivant à la société organisatrice.